

Conseil municipal Du 5 Octobre 2020

Séance du 5 Octobre 2020 L'an deux mille vingt Le cinq octobre à dix-neuf heures trente Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demouge, Maire

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020
- Présentation par l'ONF du projet d'aménagement de la forêt communale
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021
- Désignation des membres de la commission locale des charges transférées
- Convention d'utilisation des locaux scolaires durant les activités périscolaires.
- Comités consultatifs—Désignation des membres cooptés (pour information)
- Tarifs d'utilisation des infrastructures sportives par les associations extérieures
- Questions diverses

Etaient présents:

MM. ALCON, CARECCHIO, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER, VIATTE-FLACHAT

MMES BALLARÉ, DAGOGNET, GAVILLOT-ALCARAS, JACQUIER, MOUILLET, POINSSOT PRETOT, SCHMITT, SCHOULLER,

Nombre de conseillers en exercice : 19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie Dagognet est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 JUILLET 2020

Date de convocation du conseil municipal :

30 septembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affichage du compte rendu:

9 octobre 2020

PROROGATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE FESCHES LE CHATEL

L'aménagement forestier de la forêt communale de FESCHES LE CHATEL expire le 31 décembre 2020. Au vu de la crise sanitaire hêtre/épicéa impactant cette forêt, l'Office National des Forêts propose au propriétaire un projet de prorogation d'aménagement forestier. Ce projet, sous forme d'un arrêté préfectoral permettra de prolonger l'aménagement forestier en cours durant 5 ans en conservant les grandes lignes de gestion tout en tenant compte du dépérissement.

Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de prorogation d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du Code Forestier.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNÉE 2021

1) A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 dans les parcelles ci-après :

Parcelle	Surface à parcou-	Type de coupe	Volume	prévu	à
	rir		récolter		
7	7.85 ha	Secondaire	120 m3		
10	8,17 ha	Sanitaire	150 m3		
15	3,10 ha	Secondaire	200 m3		

- 2) A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :
 - la vente en bloc façonné sur coupe en bord de route de hêtres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 7-10-15
 - la destination du produit des coupes des parcelles 7-10-15 à l'affouage, étant précisé qu'il ne sera pas demandé à l'ONF de respecter un diamètre maximum pour le marquage de ces bois qui seront délivrés sur pied.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 22 juillet 2020 a approuvé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de 75 membres : un représentant par commune membre et trois représentants de PMA.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un élu amené à représenter la commune de Fesches le Châtel au sein de la CLECT.

La candidature de Mr Gérard SIMONET est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DURANT LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Afin de préciser les conditions d'utilisation des locaux scolaires durant les activités périscolaires, une convention tripartite a été conclue le 28 octobre 2015 entre :

- Le Maire
- la Directrice de l'école primaire
- L'association « Les Francas du Doubs »

En vertu de cette convention, les Francas disposaient des locaux suivants :

- la salle d'activités et les toilettes-enfants au sous-sol
- la salle de classe située entre la salle d'arts plastiques et la BCD
- la cour et le préau

De par les travaux de restructuration de l'école primaire, la salle de la BCD fait désormais partie des surfaces mises à disposition. De plus, les Francas auront la possibilité d'utiliser occasionnellement la salle de travaux manuels sans ajouter de matériel et de mobilier, à condition toutefois d'en faire la demande à la directrice d'école.

Par ailleurs, en raison de l'ouverture de l'accueil périscolaire aux tout petits, une salle de classe est désormais réservée à cet usage à l'école maternelle.

En conséquence, il convient de modifier la convention du 28 octobre 2015. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMITÉS CONSULTATIFS - DÉSIGNATION DES MEMBRES COOPTÉS

L'installation du conseil municipal le 28 mai dernier a été suivie de la création de nouvelles commissions auxquelles peuvent être associées des instances consultatives.

Ces comités consultatifs composés d'une part des élus formant la commission municipale, d'autre part de membres non élus nommés par le maire, n'ont pas voix délibérative. Ils n'ont pas de pouvoir de décision mais contribuent à la préparation des décisions prises par le conseil municipal.

Les commissions municipales ont été instituées à la première réunion du conseil municipal et il est intéressant de coopter des personnes extérieures pour quatre d'entre elles sur les thématiques suivantes :

- Affaires sociales
- Culture
- Travaux de voirie et bâtiments
- Environnement (forêt, décoration du village...)

Suite aux inscriptions recensées, sont cooptés :

Affaires sociales	Nicole UGOLINI
	Annie BLAISE
Culture	André EGREMY
	Jean-Marc SIGNARBIEUX
	Catherine DURUPT
	Sylvie ALCON
Travaux voirie et bâtiments	Gérard BILLEY
	Bernard FROEHLY
	Sylvain COSTA
	Christophe RAYOT
	Julien RAYOT
	Daniel BOUZAT
	Jean Pierre CASSARD
	Christian ANTOINE
	Ghislain TRIPET
Environnement	Jean-Luc CUENOT
	Patrice ILTIS
	Christophe AYARI
	Christian BILLEY
	Claude METTETAL
	Gérard NEDEZ

TARIFS D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES PAR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Des associations sportives extérieures sollicitent de la commune de Fesches le Châtel la mise à disposition de ses installations sportives. Il apparaît que les tarifs en vigueur sont bien en-deçà du coût réel de fonctionnement supporté par la commune de Fesches le Châtel.

En effet, les frais de fonctionnement comprennent les charges telles que l'eau, le chauffage, l'éclairage, mais également les frais de personnel relatifs à l'entretien du gymnase et du stade ainsi que les fournitures y afférant.

Ainsi ces frais de fonctionnement seront recouvrés auprès des associations extérieures en fonction d'un coût unitaire de fonctionnement correspondant à une heure d'utilisation :

- Utilisation du terrain avec vestiaires : 15 € de l'heure
- Utilisation du terrain sans vestiaires : 10 € de l'heure
- Utilisation du gymnase avec vestiaires : 15 € de l'heure

Ces tarifs entreront en vigueur dès que la délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTIONS DIVERSES

Calibrage et renforcement de la rue de la Fraternité - Demande de subvention DETR

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention DETR pour la réfection de la rue de la Fraternité dont les travaux sont estimés à : 43 335 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

- DETR:

13 000 €

- Fonds libres :

30 335 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés Tarifs droits de place

Vente de sapins de Noël sur la place du marché : 15 € par jour

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30

La secrétaire de séance,

Marie DAGOGNET